

1. Record Nr.	UNICAMPANIASUN0105231
Autore	Ghidini, Gustavo
Titolo	Della concorrenza sleale / Gustavo Ghidini
Pubbl/distr/stampa	Milano : Giuffrè, 1991
ISBN	88-14-02734-X
Descrizione fisica	XIII, 492 p. ; 25 cm.
Disciplina	343.45072
Soggetti	Concorrenza sleale - Legislazione
Lingua di pubblicazione	Italiano
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
2. Record Nr.	UNINA9910495718603321
Autore	Fallon Damien
Titolo	L'abstention de la puissance publique et la garantie des droits fondamentaux / Damien Fallon
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2018
ISBN	2-37928-051-7
Descrizione fisica	1 online resource (536 p.)
Altri autori (Persone)	BioyXavier
Soggetti	Law ingérence carence liberté publique obligation réserve de loi
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia

## Sommario/riassunto

L'abstention de la puissance publique entretient un lien étroit avec les droits fondamentaux. En effet, la fonction première des droits fondamentaux a historiquement été d'imposer des obligations d'abstention à la charge de la puissance publique. À cette fonction initiale, s'est peu à peu ajoutée une dimension positive. Ainsi, la puissance publique doit aujourd'hui, non seulement s'abstenir de porter atteinte aux droits fondamentaux, mais également s'abstenir de ne pas les garantir. Cet ouvrage a pour objet la construction d'un concept théorique d'abstention permettant d'apporter un nouvel éclairage pratique sur le droit positif en revisitant des thématiques classiques comme les droits sociaux, le principe de précaution, l'incompétence négative du législateur, ou encore la théorie des obligations positives. L'abstention apparaît ainsi comme un véritable mode d'action entre les mains des pouvoirs publics. Elle se distingue alors de l'inaction, qui désigne l'absence de toute action. Cette distinction fondamentale entre abstention et inaction emporte de nombreuses conséquences pratiques. Par la mise en lumière d'un élément volontaire, l'abstention donne prise à la reconnaissance d'une faute de la puissance publique. Elle rend également possible la mise en œuvre d'un véritable contrôle de proportionnalité, le juge pouvant s'appuyer ici sur un élément véritablement positif. Enfin, cette distinction entre abstention et inaction permet de justifier l'essor de régimes objectifs de responsabilité pour inaction de la puissance publique.

---